



## TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes**

1. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes s'est réunie le 9 novembre 2009 sous la présidence de M. Héthy (Hongrie). Les vice-présidents employeur et travailleur étaient respectivement M. Moore et M. Zellhoefer.
2. Le président félicite M. Moore pour sa nomination à la vice-présidence employeur et lui souhaite la bienvenue à la commission.
3. M. Dragnich, directeur exécutif du Secteur du dialogue social, félicite M. Moore. Ayant constaté qu'une grande partie des membres présents sont nouveaux au sein de la commission, il présente un bref aperçu des travaux de cet organe ainsi que des modifications apportées à ses procédures de travail et aux activités sectorielles par la réorientation du Programme des activités sectorielles. Il souligne que, également dans le contexte de la réforme du Conseil d'administration, l'adoption en 2007 de la nouvelle orientation ne constituait pas un but en soi mais une étape dans un processus dynamique. Il invite les participants à présenter des suggestions sur la manière de rendre les travaux de la commission plus interactifs. Une telle collaboration pourrait, par exemple, aider les participants dans leurs travaux préparatoires et faciliter les travaux de la commission.
4. Le vice-président travailleur accueille M. Moore en sa qualité de nouveau vice-président employeur et se félicite de la collaboration apportée par M. Trogen, le prédécesseur de M. Moore, et de la qualité de son travail. Il convient que les changements mis en œuvre ont permis aux mandants de prendre davantage en main les activités sectorielles et suggère qu'à l'avenir certaines des tâches, qui sont toujours du ressort de l'ensemble de la commission, pourraient être déléguées à son bureau. Son groupe comprend que les futurs amendements à apporter aux procédures ne sont pas nécessairement tributaires de la réforme du Conseil d'administration et il continuera à l'avenir de faire des suggestions à ce sujet. Les avantages de la nouvelle orientation se sont déjà manifestés dans la rapidité de réaction du Programme des activités sectorielles à la crise.
5. Le vice-président employeur remercie les orateurs pour leurs remarques et note qu'il est heureux de travailler avec eux. Les activités sectorielles constituent le lieu où la théorie se confronte à la réalité et constituent par conséquent une bonne base pour la prise de mesures concrètes.

## **1. La dimension sectorielle des activités de l'OIT: actualisation des aspects sectoriels au regard de la crise économique mondiale**

6. Après avoir présenté le document <sup>1</sup>, M. Dragnich rappelle l'importance de la dimension sectorielle de la crise et fait observer que le Bureau a apporté sa contribution dans un certain nombre de domaines pour faire avancer la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi, à savoir: i) collecte et diffusion de données et d'études sur le marché du travail dans des secteurs particuliers, ce qui a servi de base à la préparation d'une série d'examens sectoriels portant sur des secteurs lourdement touchés par la crise, notamment les services financiers, le bâtiment, l'automobile, l'aviation civile, l'habillement et le textile; ii) renforcement des capacités de diagnostic au niveau des pays; iii) suivi et évaluation des mesures prises par les pouvoirs publics. Le rapport établi par le Bureau passe en revue les mesures de relance sectorielle prises dans plus de 60 pays.
7. M<sup>me</sup> Tinoco, directrice du Département des activités sectorielles, présente le document GB.306/STM/1. Elle explique qu'il a été établi après la session de mars 2009 du Conseil d'administration, qui avait recommandé que le Bureau suive les répercussions de la crise économique mondiale au niveau sectoriel. Elle souligne que l'objet du document est de fournir des informations sur les diverses mesures sectorielles prises par le Bureau pour faire face à la crise économique mondiale et de demander à la Commission des orientations sur les futures initiatives proposées, en particulier celles qui concernent le Pacte mondial pour l'emploi.
8. Bien que l'économie ait montré des signes de reprise, les perspectives de l'emploi au niveau sectoriel restent peu encourageantes. Malgré une réaction vigoureuse et sans précédent des pouvoirs publics, il reste beaucoup à faire pour cibler les plans de relance de manière à préserver les emplois décents et à en créer de nouveaux. Le Pacte mondial pour l'emploi pourrait jouer un rôle central dans le redressement de plusieurs des secteurs touchés. Les évaluations d'impact prévues pour mars 2010 visent les secteurs du tourisme, des services publics, de la santé et de l'éducation. L'intervenante se réjouit de la discussion destinée à aider le Bureau à établir des priorités.
9. Le vice-président travailleur remercie le Bureau pour son document exhaustif, et notamment la partie consacrée aux conséquences de la crise et aux mesures prises pour y faire face dans les secteurs du textile, de l'habillement et de l'aviation civile. Il note que plusieurs documents ont été mis à disposition mais que, malgré les informations détaillées et de qualité qu'ils contiennent, ils sont insuffisants. Les travailleurs attendent avec impatience les rapports sectoriels qui doivent être présentés en mars.
10. Les discussions qui vont avoir lieu au sein d'autres commissions du groupe de travail et du Conseil d'administration permettront d'arrêter les priorités de la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi. Sur cette base, les activités devraient être planifiées et menées dans le cadre d'une approche cohérente, globale et intégrée afin de limiter les mesures ad hoc et individuelles. Il convient de mettre en place un cadre de politique macroéconomique ayant vocation à créer des emplois décents et productifs tout en maintenant ou en augmentant la demande et les salaires. Les politiques sectorielles devraient s'inspirer de ce cadre, et être fondées sur le dialogue social, la protection des droits des travailleurs et la mise en œuvre des normes du travail.

<sup>1</sup> Document GB.306/STM/1.

11. Les travailleurs prennent note du paragraphe 6, qui indique que les hommes sont plus touchés que les femmes par les suppressions d'emplois. Dans ce contexte, deux questions doivent être examinées: il est probablement plus difficile d'évaluer l'incidence du chômage sur les femmes, car celles-ci se trouvent en général en bas de la chaîne d'approvisionnement; par ailleurs, on constate une certaine tendance, même dans les secteurs où les travailleuses sont majoritaires, à licencier davantage de personnel permanent pour le réengager ultérieurement au titre de contrats précaires. Des informations plus détaillées pourraient s'avérer nécessaires pour ces deux questions.
12. Se référant au paragraphe 9, M. Zellhoefer exprime sa préoccupation quant à la détérioration considérable des conditions de travail. Les mesures prises pour faire face à la crise doivent porter prioritairement sur cette question et viser en particulier à prévenir la déflation salariale. De même, les mesures prises au niveau national doivent tenir compte des travailleurs précaires et des travailleurs migrants qui, comme indiqué, ont été les plus gravement touchés par la crise.
13. Le vice-président travailleur se dit extrêmement préoccupé par la création de formes de travail plutôt précaires et atypiques, comme indiqué au paragraphe 10. Le risque est que la crise fasse du travail précaire la norme, comme les pays d'Asie en ont fait l'expérience. L'orateur ajoute que, si la crise semble avoir atteint son niveau le plus bas, la relance de l'emploi prendra probablement beaucoup plus de temps.
14. Comme l'a montré le Forum de dialogue mondial destiné aux travailleurs du secteur financier, la reprise et le sauvetage du système bancaire ne semblent pas avoir permis de freiner les suppressions d'emplois. Le danger persiste de voir le rétablissement des pratiques qui ont conduit à la crise. L'orateur suggère que l'OIT s'assure que les propositions de modification de la réglementation soient discutées par les partenaires sociaux.
15. Le Forum de dialogue mondial sur les marchés publics relatifs aux travaux d'infrastructure a également soulevé la question de savoir combien de projets d'infrastructure financés par des mesures de relance ont été mis en œuvre conformément à la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949. Des informations sur cette question devraient figurer dans le prochain rapport du Bureau.
16. Commentant les conclusions de la partie consacrée au secteur du textile, le porte-parole des travailleurs estime que de nouvelles mesures doivent être prises pour lutter contre les conséquences de la crise dans ce secteur, surtout depuis que l'Arrangement multifibres a pris fin. Il convient d'adopter une approche globale et intégrée qui tienne compte des politiques commerciales et industrielles et de leur impact, en particulier dans les pays en développement, ainsi que des mesures de protection sociale, de la formation et du développement des compétences. Les conditions de travail restent mauvaises dans le secteur et les droits des travailleurs n'y sont guère respectés. Par conséquent, l'orateur demande au Bureau de préciser si les stratégies du programme «Travailler mieux» du BIT ont été réévaluées à la lumière de la crise.
17. Se référant au paragraphe 37, M. Zellhoefer souligne que le Pacte mondial pour l'emploi devrait être intégré aux futures activités sectorielles, y compris celles qui sont déjà prévues pour 2010-11, et indique qu'il faudrait étudier de plus près la question de l'évaluation de son incidence au niveau sectoriel. Son groupe souhaiterait obtenir des précisions sur les événements tripartites nationaux et régionaux mentionnés dans le document.

18. L'intervenant reconnaît, comme indiqué dans le document, que les plans de relance n'ont pas suffisamment donné la priorité à la création d'emplois et qu'il convient de mettre le dialogue social plus au cœur des réponses à la crise dans les secteurs et dans les grands plans de développement sectoriel.
19. Les travailleurs appuient les activités proposées pour promouvoir le dialogue social et la collecte et la diffusion de données, mais il convient aussi d'apporter une assistance concrète aux secteurs touchés dans les domaines de la promotion et de la protection des normes, de la protection sociale, du maintien des niveaux de salaire et des emplois et de la formation.
20. Les travailleurs se félicitent de l'analyse approfondie des secteurs proposés par le Bureau, qui doit être présentée en mars 2010, et suggèrent en particulier d'examiner les aspects à long terme des systèmes mondiaux de production en accordant une attention nouvelle à l'industrialisation des pays en développement. La création d'activités de production diverses et apportant davantage de valeur ajoutée et l'augmentation de la productivité et des salaires sont, pour les travailleurs, essentiels pour créer des emplois productifs et décents. A cet effet, il convient de modifier les politiques nationales en matière de commerce et de développement et de trouver un meilleur équilibre entre exportations et demande intérieure.
21. Se référant à l'activité proposée au paragraphe 53, M. Zellhoefer exprime l'espoir que le Bureau ne se limitera pas à assurer le suivi des plans de relance. Il convient de faire des propositions concrètes pour faire en sorte que les plans de relance tiennent compte du Pacte mondial pour l'emploi et des priorités fixées par les commissions du Conseil d'administration.
22. Une membre travailleuse du Canada, M<sup>me</sup> Byers, ajoute que dans le secteur public, la crise n'a pas encore produit tous ses effets. Elle indique que les budgets du gouvernement fédéral et des administrations provinciales, territoriales et municipales sont déficitaires et que cela sert de prétexte pour supprimer des emplois et développer le travail à temps partiel ou temporaire, ce qui aggrave les effets de la crise aux niveaux individuel et collectif. Des infirmières et des enseignants ont déjà été licenciés dans certaines provinces. Les travailleurs du Canada craignent également une multiplication des suppressions d'emplois dans les secteurs des services. En ce qui concerne la situation des femmes, elle propose que les chiffres figurant dans le rapport ne soient pas analysés seulement en valeur absolue mais aussi en fonction de la place occupée par les intéressées dans l'emploi. Par rapport à leur part dans la population active, les femmes sont probablement plus nombreuses à avoir perdu leur emploi dans le secteur manufacturier, ce qui menace les progrès vers l'égalité accomplis au Canada. Par conséquent, des plans de relance sont nécessaires non seulement pour créer des emplois dans les secteurs à fort coefficient de main-d'œuvre où les hommes sont souvent majoritaires, mais aussi pour reconstruire l'infrastructure sociale.
23. Un membre travailleur de l'Inde, M. Adhyantha, fait sienne l'opinion du Bureau concernant la prise en compte des données provenant de pays tels que la Chine, l'Inde et l'Indonésie. Si cela était fait, la situation de l'emploi paraîtrait encore plus grave. Le secteur manufacturier et celui du textile ont perdu de nombreux emplois en Inde. Des facteurs tels que l'insuffisance des ressources énergétiques et les sécheresses résultant des changements climatiques constituent des menaces supplémentaires. Des exemples récents tels que les faits alarmants qui se sont produits dans l'Etat du Karnataka prouvent que les plans de relance doivent inclure le développement des infrastructures et les projets de production d'énergie.

24. Le vice-président employeur se félicite du document et remercie le Bureau pour son travail. Il indique que les employeurs n'ont pas de commentaire particulier à formuler à ce stade mais qu'ils souhaiteraient apporter ultérieurement quelques éléments de réflexion.
25. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, s'exprimant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) remercie le Bureau pour son document très intéressant et très documenté, qui répond à la demande formulée à la 98<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, à savoir qu'une assistance soit apportée aux gouvernements et aux partenaires sociaux pour leur permettre de mieux analyser et diagnostiquer l'impact de la crise au niveau sectoriel. Le GRULAC fait siennes les opinions présentées dans le rapport, notamment celle concernant l'état préoccupant des marchés du travail. Ce document contient trois conclusions importantes: la forte réduction de l'emploi dans tous les secteurs confirme que la crise est générale et mondiale; le secteur public a créé des emplois dans le contexte de la crise et a joué un rôle essentiel dans la stabilisation, au moyen de mesures et d'incitations, d'autres secteurs tels que la finance, l'automobile et le bâtiment; la crise a considérablement accéléré la détérioration des conditions de travail et touché en particulier les travailleurs vulnérables tels que les travailleurs temporaires et les travailleurs migrants.
26. Le rapport met par ailleurs en évidence deux aspects importants pour le débat actuel de la commission et les travaux futurs de l'OIT, à savoir les limites des plans de relance et la nécessité de mettre en œuvre des politiques de croissance auto-entretenu. Le GRULAC apporte son appui aux activités futures mentionnées dans le rapport, et en particulier l'analyse approfondie des secteurs, la promotion du dialogue social et le renforcement des capacités de diagnostic nationales et régionales. Une attention particulière devrait être accordée aux pays en développement et aux travailleurs du secteur informel en tenant compte de la dimension sectorielle et de manière cohérente. Il a été proposé que le Bureau contribue, dans une perspective sectorielle, à la prochaine réunion des ministres du travail du G20 qui se tiendra en mars 2010.
27. Le représentant du gouvernement de la Zambie est impressionné par les analyses et les informations statistiques figurant dans le document, qui tient compte de la question de l'égalité entre hommes et femmes et arrive en temps opportun. Le groupe de l'Afrique partage les opinions présentées au paragraphe 1 en ce qui concerne la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi. Celui-ci a été récemment adopté par les ministres du travail africains et complète les conclusions du Sommet de Ouagadougou de 2004.
28. Il conviendrait de disposer de données plus complètes sur l'incidence véritable de la crise. D'autres secteurs comme les industries extractives et le tourisme doivent également être pris en compte. Dans le secteur des industries extractives, la République démocratique du Congo, la Zambie et le Botswana ont perdu de nombreux emplois. D'autres indicateurs attestent déjà des effets de la crise en Afrique, tels que le déclin de la croissance économique de 5 à 2 pour cent; la réduction de l'investissement direct étranger; la baisse du prix des produits de base à l'exportation, en particulier dans l'agriculture et les industries extractives; la forte volatilité et la baisse de certains indices boursiers; la réduction des envois de fonds des travailleurs migrants et la faiblesse de certaines devises. Certains Etats Membres ont déjà des difficultés à accéder aux marchés financiers internationaux.
29. Il souscrit à l'affirmation qui figure au paragraphe 9 du document car la région Afrique connaît elle aussi une détérioration des conditions de travail dans plusieurs secteurs. Un certain nombre d'Etats Membres ont réagi différemment à la crise économique et sociale. Le groupe de l'Afrique recommande donc au Bureau de collecter et de diffuser les bonnes pratiques et les exemples de réussite comme il est indiqué aux paragraphes 16 et 17. Le groupe de l'Afrique appuie le Pacte mondial pour l'emploi tel qu'il est présenté aux

paragraphes 28 à 30 et 37. La région désire qu'il soit transposé dans des plans d'action nationaux avec l'aide technique du BIT. Pour une mise en œuvre efficace du Pacte mondial pour l'emploi, l'Afrique doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

- 30.** Le représentant du gouvernement de l'Inde félicite le Bureau pour son document utile et exhaustif. Les informations confirment que la reprise est plus lente sur les marchés du travail que dans les autres secteurs de l'économie. Le recul continu de l'emploi dans des secteurs à forte intensité d'emploi est préoccupant. Pour cette raison, des mesures sectorielles visant à créer des emplois sont nécessaires. Comme le signale le rapport, certains signes montrent que les mesures adoptées par les gouvernements produisent déjà des effets. Cependant, des secteurs comme le textile et l'aviation civile sont encore durement touchés. Le gouvernement de l'Inde est convaincu que la promotion des bonnes pratiques dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi, ainsi que le renforcement du dialogue social, permettront une reprise rapide dans ces secteurs. Plusieurs «enquêtes rapides sur l'emploi» ont été conduites tous les trimestres pour étudier le ralentissement économique dans les branches et les secteurs qui ont été violemment malmenés par la crise. La dernière de ces enquêtes indique que le déclin de l'emploi dans les secteurs axés sur l'exportation, notamment l'industrie textile, s'atténue quelque peu. Parallèlement, l'emploi a progressé dans les entreprises non exportatrices. Globalement, la qualité de l'emploi en termes de rémunération a baissé de 1,3 pour cent pendant le deuxième trimestre de 2009. L'impact de la crise a été moins sévère en Inde en raison d'une croissance interne vigoureuse, de politiques anticycliques et de programmes publics d'emploi qui ont renforcé l'efficacité des plans de relance.
- 31.** Revenant sur le paragraphe 33 où il est fait référence à Air India, l'intervenant explique que la compagnie indienne tente de surmonter la crise en restructurant ses réseaux, ses finances et sa gestion. Le secteur de l'aviation civile indien n'a donc pas dû réduire massivement ses effectifs. Les informations fournies aux paragraphes 40 à 48 du document confirment qu'il est nécessaire d'adopter des mesures sectorielles et ciblées pour relancer l'emploi. Le gouvernement de l'Inde appuie les priorités proposées pour l'avenir, notamment celles concernant le renforcement de la capacité des mandants, le contrôle et la mise en œuvre des plans de relance, et le rôle accru des partenaires sociaux dans la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations.
- 32.** Le représentant du gouvernement du Kenya s'associe aux propos tenus par le représentant du gouvernement de la Zambie et remercie le Bureau pour son rapport et le travail accompli dans la région. Il suggère au Bureau d'approfondir son analyse du secteur de l'agriculture et notamment de l'horticulture. Le Bureau devrait également envisager de mettre en place de futures activités sectorielles au niveau sous-régional, par exemple en collaboration avec la communauté d'Afrique de l'Est.
- 33.** Le représentant du gouvernement de l'Égypte remercie le Bureau pour son document et la présentation qu'il en a faite. Il se félicite des réunions à venir et du dialogue entamé à propos du tourisme car ce secteur emploie de nombreux travailleurs et a été sérieusement touché par la crise. Il présente certaines des mesures qui ont permis de contenir le chômage en Égypte. Le gouvernement a notamment renforcé l'aide apportée aux PME et favorisé l'accès aux prêts et aux crédits. Le gouvernement a pris des mesures en faveur des femmes et des groupes vulnérables et a récemment adopté un plan national ciblant les jeunes travailleurs. Des efforts sont également accomplis pour aider les travailleurs migrants qui cherchent du travail dans d'autres pays.
- 34.** Le secteur informel occupe une place considérable dans l'économie du pays, notamment dans les secteurs agricole et minier. Le gouvernement s'efforce donc de garantir une couverture sociale dans ces secteurs.

35. Le représentant du gouvernement du Bangladesh remercie le Bureau pour son rapport et la présentation qu'il en a faite. Malgré les informations supplémentaires communiquées par le Bureau, il se déclare déçu par l'insuffisance des données fournies par le rapport sur les pays les moins avancés. Si la disponibilité des données constitue un problème incontournable, le Bureau doit envisager d'aider ces pays à mieux collecter et gérer les informations sur leurs marchés du travail. Concernant le paragraphe 19, l'intervenant fait observer que, en ce qui concerne le PIB, les exportations et les indicateurs de pauvreté, les économies citées dans la liste ont obtenu de meilleurs résultats que ceux prévus par le FMI et la Banque mondiale. Il aimerait en savoir plus sur le programme «Travailler mieux» et sa mise en œuvre au Cambodge et suggère que le Bureau encourage l'échange de bonnes pratiques à l'échelle régionale, par le biais du bureau régional de l'OIT pour l'Asie, par exemple. L'intervenant se félicite que le Bureau ait proposé d'étendre l'analyse au tourisme et aux services publics et l'invite à analyser davantage les conséquences de la crise sur les pays les moins avancés.
36. M. Dragnich remercie les intervenants pour leurs observations et leurs suggestions qui témoignent du grand intérêt que portent les Etats Membres à la question. Le Bureau est tout à fait disposé à examiner la plupart des suggestions mais doit tenir compte des contraintes budgétaires actuelles. C'est pourquoi le Département des activités sectorielles cherchera à créer des synergies dans la maison pour favoriser la collaboration sur beaucoup de ces questions. M. Dragnich reconnaît, à l'instar de plusieurs intervenants, que l'informalité, les transferts de fonds et les échanges de bonnes pratiques sont des aspects importants qui méritent d'être approfondis. Il insiste sur la nécessité de collaborer avec les Etats Membres et les partenaires sociaux en vue de renforcer la collecte de données au niveau sectoriel. Le Bureau prend déjà des mesures à cet effet.
37. M<sup>me</sup> Tinoco souligne que le Département des activités sectorielles travaille en étroite collaboration avec d'autres départements et que toutes les activités sectorielles signalées s'intègrent dans la réponse globale de l'OIT à la crise. Un groupe de travail a été créé à cet effet. En ce qui concerne la proposition de mieux suivre l'évolution de l'économie informelle, les activités complémentaires menées dans ce domaine seront mises en œuvre en collaboration avec d'autres unités travaillant déjà sur certains aspects de la question, comme le Secteur de l'emploi, le Département de statistique et le Programme des conditions de travail et d'emploi. M<sup>me</sup> Tinoco se félicite des propositions de secteurs à étudier par la suite et envisage de les inclure dans de futurs rapports. Elle explique que le Bureau est en train d'arrêter des priorités fondées sur les éléments mis en évidence par les pays dans leurs propres plans en matière de travail décent. Elle cite, à titre d'exemple, les études de pays qui seront menées dans le secteur du textile au Nicaragua et au Maroc et une étude dans le secteur du tourisme en Egypte.
38. Elle précise que le Bureau prend également des mesures pour pallier au manque de données provenant de certains pays en développement et que le Département des activités sectorielles réfléchit avec le Département de statistique à d'autres moyens de collecter les informations.
39. Enfin, pour ce qui est de la demande des travailleurs concernant l'insertion de dispositions de la convention n° 94 dans les projets d'infrastructure et de construction des plans de relance, l'intervenante explique que cette question pourrait être examinée par le Bureau dans le cadre d'une évaluation de l'efficacité et de l'impact de ces plans, en particulier dans les pays qui ont ratifié la convention.
40. Le vice-président travailleur remercie le Bureau et se félicite des réactions positives suscitées par le rapport. Il exprime l'espoir que la participation de l'OIT à la réunion des ministres du travail du G20 comportera une dimension sectorielle, que la Banque mondiale et le FMI appuieront le Pacte mondial pour l'emploi et que des résultats mesurables seront obtenus.

## **2. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles et techniques**

### **2.1. Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le cadre des marchés publics locaux relatifs aux travaux d'infrastructure** (Genève, 17-18 février 2009)

41. M. Dragnich présente le document dont la commission est saisie<sup>2</sup>. Le Forum de dialogue mondial a été une réunion très animée. Bien qu'il ait été planifié avant la crise actuelle, le forum coïncide avec la mise en œuvre de plans de relance dont beaucoup comportent des projets d'infrastructure destinés à encourager la création d'emplois. L'intervenant remercie M. Shahmir, représentant de la République islamique d'Iran, d'avoir présidé le forum avec compétence et le félicite pour le rôle actif qu'il continue d'assumer au sein de la commission et lors de nombreuses réunions sectorielles.
42. Le représentant de la République islamique d'Iran relève que le Forum de dialogue mondial est une réunion d'un nouveau genre que le Bureau est en train d'expérimenter. En fait, l'accent n'a pas été mis sur la publication de rapports détaillés destinés à être lus au préalable. Etant donné que le forum avait pour objectif d'informer les participants de différents aspects des marchés publics dans le secteur du bâtiment et de leur permettre de s'exprimer sur la question, un maximum de temps a été consacré aux exposés et aux discussions. Des communications ont été faites par de nombreux participants, notamment des fonctionnaires de la Banque mondiale, de la Société financière internationale, de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils et des représentants des employeurs, des travailleurs et des gouvernements. Les marchés publics jouent un rôle de premier plan dans la mesure où de nombreux gouvernements ont lancé des plans de relance ciblant, pour une grande part, le secteur du bâtiment. Les gouvernements sont en train de conclure un grand nombre de contrats avec le secteur privé. Il s'agit là d'une excellente occasion d'engager un dialogue social tripartite dans chaque pays afin de réfléchir à la meilleure façon d'utiliser ces plans pour repenser les entreprises, l'emploi et les conditions de travail dans le secteur du bâtiment. Le forum est d'une grande utilité dans la mesure où il permet d'examiner le rôle spécifique des marchés publics face à la crise, en tirant parti des plans de relance et d'autres mesures éventuelles. Bien que les participants aient exprimé des opinions différentes à propos des clauses de travail dans les marchés publics, tous ont reconnu la nécessité de renforcer les capacités afin de garantir l'application rigoureuse de la législation et le respect des contrats.
43. M. Dragnich souligne que la Banque mondiale a participé très activement au forum. Il se dit encouragé par les propos du chef des achats de la Banque mondiale qui a déclaré que l'OIT a une connaissance approfondie du monde du travail mais ne dispose pas de ressources financières suffisantes alors que c'est l'inverse pour la Banque mondiale. Dans les réunions de suivi visant à rechercher des possibilités de collaboration, la Banque mondiale s'est à nouveau déclarée convaincue que les normes du travail ne doivent pas être négligées, et encore moins en période de crise.
44. Le vice-président employeur se félicite de la réunion et appuie le paragraphe appelant une décision bien qu'il ait constaté que le document est déjà imprimé et qu'il lui semble en conséquence que celui-ci a déjà été publié.

<sup>2</sup> Document GB.306/STM/2/1.

45. Réagissant aux remarques du vice-président employeur, le vice-président travailleur convient qu'il serait nécessaire de moderniser la procédure. Bien que la commission n'ait pas à se prononcer sur la publication des rapports, les conclusions et les interprétations de ces derniers devraient être examinées. Revenant à la réunion, il fait observer que celle-ci a été très intéressante et tombait à point nommé. En cette période de crise, beaucoup de gouvernements mettent en place des plans de relance intégrant un appui à des travaux de construction susceptibles d'être exécutés dans le cadre de marchés publics. La transparence des marchés publics est très importante et les travailleurs appuient résolument la promotion, la ratification et la mise en œuvre de la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949. Cet instrument est en effet essentiel pour lutter contre la corruption. Il est nécessaire de mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour tous les acteurs du secteur du bâtiment afin de garantir l'application rigoureuse de la législation et le respect des contrats.
46. La représentante du gouvernement de l'Autriche déclare qu'un de ses collègues l'a informée que le forum a été très fructueux. Elle convient du fait que la procédure concernant la publication des rapports doit être modifiée et qu'il faut faire davantage confiance au Bureau.
47. *La commission recommande au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à transmettre le rapport final contenant les textes mentionnés au paragraphe 2 du document GB.306/STM/2/1 aux gouvernements des Etats Membres, en les invitant à le remettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs, aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs et aux autres organisations internationales concernées.*

## 2.2. Forum de dialogue mondial sur l'incidence de la crise financière sur les travailleurs du secteur financier (Genève, 24-25 février 2009)

48. M. Dragnich, présentant le document <sup>3</sup>, rappelle que le Conseil d'administration a déjà approuvé la diffusion des conclusions du forum à sa session de mars 2009. La version intégrale du rapport portant sur les discussions du forum peut désormais être consultée et a été soumise à la commission pour qu'elle approuve officiellement sa distribution.
49. Le vice-président travailleur remercie le Bureau pour la rapidité avec laquelle a été organisé le forum, qui répond aux préoccupations des travailleurs concernant l'incidence de la crise sur les travailleurs du secteur financier. Une plus grande participation des gouvernements aurait été la bienvenue. L'orateur salue les conclusions du forum en remerciant le Bureau des suites qui sont déjà données. Son groupe appuie le point appelant une décision et insiste sur la nécessité d'associer le secrétariat du groupe des travailleurs aux nouvelles activités de suivi.
50. Le vice-président employeur déclare que son groupe est plutôt satisfait de l'organisation, à un moment opportun, et du résultat de la réunion, en mettant en relief un certain nombre de points des conclusions sur lesquels son groupe souhaite insister. Il s'agit notamment de la reconnaissance des prérogatives de la direction dans la prise de décisions, du rôle du dialogue social dans l'élaboration de réponses visant à atténuer les effets sociaux de la crise et ses effets sur l'emploi et de la nécessité pour les pays d'éviter le protectionnisme.

<sup>3</sup> Document GB.306/STM/2/2.

51. Le représentant du gouvernement de la Zambie, s'exprimant au nom du groupe des gouvernements africains, rappelle que, en mars, le Bureau a soumis un point appelant une décision en deux parties dans lequel la commission recommande au Conseil d'administration «de demander au Directeur général de garder présents à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les souhaits exprimés dans les conclusions». Son groupe propose que cette demande soit réitérée dans la décision qui incombe à la commission.

52. *La commission recommande au Conseil d'administration:*

- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer le rapport final aux gouvernements, en leur demandant de le transmettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées et aux organisations internationales concernées; et*
- b) *de demander au Directeur général de garder présents à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les souhaits exprimés dans les conclusions.*

### 2.3. Atelier technique tripartite sur l'incidence de la crise alimentaire sur le travail décent

(Genève, 5-6 mars 2009)

53. M. Dragnich note que le Bureau a déjà présenté un rapport oral à la commission lors de sa session précédente. Depuis, le Bureau a préparé un résumé des débats <sup>4</sup> incluant le «document de séance» adopté durant l'atelier. Le suivi de l'atelier a été rapide et constant, grâce notamment au soutien des organisations mondiales d'employeurs et de travailleurs. En juin 2009, l'OIT est devenue membre de l'Equipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise alimentaire mondiale (HLTF) et elle collabore étroitement avec le M. David Nabarro, qui en est le coordonnateur. Des activités pilotes à l'échelon national doivent être lancées dans quatre pays africains: Bénin, Burkina Faso, Kenya et République-Unie de Tanzanie. Le Directeur général a participé aux dernières réunions de l'Equipe spéciale de haut niveau.

54. Le vice-président employeur se félicite du rapport et note que l'atelier intervient à un moment particulièrement opportun. Il remercie M. O'Reilly, qui était le porte-parole des employeurs lors de l'atelier, pour sa précieuse contribution. Les employeurs se félicitent de la participation de l'OIT à l'Equipe spéciale de haut niveau.

55. M. O'Reilly, membre employeur de la Nouvelle-Zélande, rend hommage à M<sup>me</sup> Longley, de l'UITA, qui a joué un rôle déterminant dans la participation de l'OIT à l'Equipe spéciale de haut niveau. L'atelier technique n'est pas un événement isolé; il fait suite directement à la discussion de la session de 2008 de la CIT consacrée à la promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté. Il est important que l'OIT fasse partie de l'Equipe spéciale de haut niveau, car c'est la seule institution des Nations Unies à pouvoir réunir à sa table le secteur privé, en fournissant des communications, des contacts et une vision.

56. Le vice-président travailleur appuie les recommandations de l'atelier ainsi que le point appelant une décision. Les conclusions de la discussion de la session de 2008 de la CIT sur

<sup>4</sup> Document GB.306/STM/2/3.

l'emploi rural et la réduction de la pauvreté devraient servir à façonner et à guider les travaux de l'OIT avec l'Equipe spéciale de haut niveau. En outre, le Bureau devrait accorder toute la considération nécessaire à la résolution adoptée à l'époque pour donner suite aux conclusions. Les travailleurs proposent que le Bureau applique une démarche proactive à la recherche de bons résultats dans le cadre des travaux de l'Equipe spéciale de haut niveau, notamment en élaborant un module de formation d'une journée qu'on pourrait intituler «Travailler ensemble pour la sécurité alimentaire mondiale» et qui servirait à renforcer les capacités des travailleurs et des employeurs dans les quatre pays cibles.

57. Le représentant du gouvernement du Brésil se félicite de la tenue de l'atelier car la lutte contre la faim et la pauvreté est une préoccupation nationale depuis plusieurs décennies. Les programmes gouvernementaux tels que *Fame Zero* et *Bolsa Familia* montrent la priorité accordée à cette question. L'orateur appelle l'attention sur deux rapports récemment publiés dans son pays. Le premier démontre la complémentarité entre la myriade de petites exploitations agricoles familiales et la production à grande échelle de certaines matières premières. Les deux modes de production agricole sont tout aussi importants pour garantir la réalisation du droit à l'alimentation. Le second rapport montre qu'au Brésil la production d'éthanol à partir de canne à sucre est restée soutenue, tandis que la production alimentaire croît. L'industrie du sucre et de l'éthanol a créé près d'un million d'emplois directs, faisant d'elle l'un des secteurs au niveau d'emploi parmi les plus élevés. La production de biocarburants est un outil essentiel pour créer des revenus et lutter contre l'insécurité alimentaire et énergétique. Les subventions, le renchérissement des transports et la spéculation sont les véritables moteurs de la crise alimentaire. L'orateur déclare que son gouvernement reste disposé à partager de nouvelles informations sur l'incidence sur les entreprises et sur l'emploi de la production de biocarburants, et exhorte le Bureau à encourager des débats objectifs et scientifiquement argumentés pour aider à trouver un consensus international sur les biocarburants.
58. Le représentant du gouvernement de la Zambie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, se déclare satisfait de la rapidité avec laquelle le Bureau est intervenu dans les quatre pays mentionnés. Il rappelle les conclusions du Sommet de Ouagadougou en 2004, qui accordent une priorité élevée au développement agricole, et demande instamment au Bureau de donner suite énergiquement aux Conclusions sur la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté adoptées par la CIT.
59. Le vice-président employeur souscrit à la suggestion faite par les travailleurs et fait remarquer que M. O'Reilly et M<sup>me</sup> Longley se rencontreront plus tard dans la semaine.
60. M. Dragnich remercie le représentant du gouvernement du Brésil pour sa déclaration. L'atelier technique s'est concentré sur la crise des prix alimentaires plutôt que sur la production. Deux mille huit a été une année record pour la production céréalière mondiale, dépassant le record de 2007. Il reste que, pour de nombreux travailleurs urbains pauvres, l'accès à l'alimentation est devenu un problème en raison du prix élevé des denrées.
61. ***La commission recommande au Conseil d'administration:***
- a) ***d'autoriser le Directeur général à communiquer le rapport de l'atelier aux gouvernements des Etats Membres, en leur demandant de le transmettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées et aux autres organisations internationales concernées; et***
  - b) ***de demander au Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du***

*Bureau, les actions de suivi figurant dans le document de séance adopté par les participants à l'atelier.*

**2.4. Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz, depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution**  
(Genève, 11-14 mai 2009)

62. M. Dragnich présente le document <sup>5</sup> et exprime toute son estime au président de la réunion, M. Trogen, ancien membre employeur du Conseil d'administration et vice-président employeur de la commission, pour son intégrité et son dévouement.
63. Le vice-président travailleur remercie le Bureau pour le rapport et pour l'organisation de la réunion. Il souligne que les activités de suivi présentées dans les conclusions devraient être discutées au sein de l'organe consultatif en tenant compte des priorités établies au paragraphe 22 des conclusions.
64. Le vice-président employeur estime que la réunion est une réussite, et se félicite de la forte représentation nordique. Insistant sur le rôle important des entrepreneurs et des sous-traitants dans l'industrie du pétrole et du gaz, il appelle l'attention sur les paragraphes pertinents des conclusions.
65. *La commission recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer aux gouvernements la note sur les travaux contenant les textes mentionnés au paragraphe 3 du document GB.306/STM/2/4, en leur demandant de transmettre ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées et aux autres organisations internationales concernées; et*
  - b) *de demander au Directeur général de garder les conclusions de la réunion présentes à l'esprit, lors de l'élaboration de propositions relatives au programme de travail futur du Bureau.*

**2.5. Atelier visant à promouvoir la ratification de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997**  
(Genève, 20-21 octobre 2009)

66. Présentant le document <sup>6</sup>, M. Dragnich souligne que les représentants des trois groupes étaient nombreux et d'une grande compétence, et que des points de consensus se sont très rapidement dégagés sur les agences d'emploi privées, les agences de travail temporaire, la crise économique et la convention.
67. Le vice-président employeur déclare que son groupe soutient sans réserve les points de consensus et salue les efforts de l'ensemble des participants qui ont contribué à l'obtention

<sup>5</sup> Document GB.306/STM/2/4.

<sup>6</sup> Document GB.306/STM/2/5.

de ce consensus entre les partenaires sociaux et les gouvernements, en dépit du peu de temps dont ils disposaient.

68. Le vice-président travailleur remercie le Bureau pour son rapport concis et pour les points de consensus, que son groupe approuve. Il attend avec intérêt de voir le rapport complet sur l'atelier qui doit être soumis en mars 2010. Compte tenu de l'augmentation de l'emploi précaire, il est important de mener des recherches et de collecter des données sur la crise.
69. Le représentant de l'Organisation de l'unité syndicale africaine, M. Diallo, se félicite du taux de participation important et souligne trois points: d'abord, les gouvernements ne doivent pas prendre prétexte de l'existence d'agences d'emploi privées pour se soustraire à leur responsabilité d'organiser un service public de l'emploi; ensuite, il faut une réglementation stricte pour garder les agences d'emploi privées sous contrôle et éviter les abus; enfin, il est nécessaire de garantir les droits et la liberté syndicale des travailleurs temporaires.
70. Un membre travailleur de l'Algérie, M. Saïd, déclare qu'un accroissement rapide du nombre de ratifications est improbable et qu'il existe des problèmes liés au fait que les agences d'emploi privées supplantent le service d'emploi public lorsque les travailleurs ne sont pas associés à leur mise en place. Il est d'avis que ces agences doivent être étroitement contrôlées par les partenaires sociaux.
71. Une membre travailleuse de l'Angola, M<sup>me</sup> Francisco, estime que les agences d'emploi privées devraient améliorer le fonctionnement du marché du travail, mais note qu'elles font souvent le contraire, notamment dans les pays en développement – conditions de sécurité et de santé au travail insuffisantes, bas salaires, absence de liberté syndicale et de négociation collective. Dans son pays, les agences d'emploi privées spécialisées dans le travail domestique s'arrogent la part du lion, de sorte que les travailleurs domestiques ne gagnent pas grand-chose quand ils passent par elles. Le BIT devrait s'employer à améliorer le sort des travailleurs temporaires.

**72. La commission recommande au Conseil d'administration:**

- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer les points de consensus mentionnés au paragraphe 4 du document GB.306/STM/2/5 aux gouvernements des Etats Membres, aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées et aux organisations internationales concernées; et*
- b) *de demander au Directeur général de garder présents à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les souhaits exprimés dans les points de consensus susmentionnés.*

**3. Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts  
sur l'application des recommandations  
concernant le personnel enseignant (CEART),  
dixième session  
(Paris, 28 septembre - 2 octobre 2009)**

73. M. Dragnich informe la commission que, conformément à la pratique établie, un document a été présenté pour examen par la Commission des questions juridiques et des normes

internationales du travail<sup>7</sup>. Le document du Bureau et le rapport du CEART qui y est joint se rapportent à des allégations émanant d'organisations d'enseignants sur la non-application dans trois Etats Membres des recommandations internationales de 1966 et 1997 concernant les enseignants.

74. Afin d'éviter tout chevauchement des travaux des commissions, le président propose que la commission n'examine pas le rapport.

#### **4. Vingtième session ordinaire du Comité intergouvernemental de la Convention internationale OIT/UNESCO/OMPI sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome, 1961) (OMPI, Genève, 7-9 septembre 2009)**

75. M. Dragnich présente le rapport du Comité intergouvernemental<sup>8</sup> comme un exemple supplémentaire de coopération réussie entre institutions et attire l'attention sur le fait que c'est à l'OIT qu'il revient d'organiser la prochaine session du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome.

76. La commission prend note du rapport.

### **5. Questions maritimes**

#### **5.1. Rapport de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime (Genève, 12-13 février 2009)**

77. M. Dragnich présente le document<sup>9</sup> et rappelle à la commission le rôle de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime dans l'actualisation périodique du montant du salaire de base des matelots qualifiés, en application de la recommandation (n° 187) sur les salaires et la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires (révisée), 1996.

78. Le vice-président employeur approuve le point soumis pour décision.

79. Le vice-président travailleur regrette que les partenaires sociaux n'aient pas été capables de s'entendre sur un montant révisé, pour la première fois dans l'histoire de l'OIT. Il exprime la préoccupation de son groupe qui soupçonne les armateurs d'être venus à la réunion avec la ferme intention de ne passer aucun accord. L'aboutissement du processus dépend de la volonté des parties de parvenir à un compromis. L'orateur souligne l'importance du montant du salaire minimum que l'OIT recommande d'appliquer aux matelots qualifiés. La diminution du pouvoir d'achat du dollar des Etats-Unis entraîne une véritable réduction

<sup>7</sup> Document GB.306/LILS/8.

<sup>8</sup> Document GB.306/STM/4.

<sup>9</sup> Document GB.306/STM/5/1.

du salaire réel pour les gens de mer et leurs familles. Les gens de mer sont prêts à revenir à la table de négociation. Cependant, il appartient aux armateurs de manifester leur volonté de reprendre les discussions.

80. M. Dragnich informe la commission que des pourparlers sont en cours entre les armateurs et les gens de mer en vue d'une reprise possible des discussions.

81. *La commission recommande au Conseil d'administration:*

a) *de prendre note du rapport de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime, y compris des positions exprimées par les deux groupes à la lumière de la situation de la branche d'activité visée; et*

b) *de demander au Bureau de consulter les secrétariats des groupes des armateurs et des gens de mer en vue de réunir à nouveau, en temps opportun, la sous-commission.*

## 5.2. Rapport du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer (Genève, 2-5 mars 2009)

82. M. Dragnich présente le document <sup>10</sup> dont la commission est saisie, rappelant que le Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer a fait des progrès considérables sur les principes à inclure dans de futures prescriptions pour le règlement des problèmes de responsabilité financière en cas d'abandon, de lésions et de décès. Les recommandations du groupe de travail mixte sur la manière dont ces principes peuvent être appliqués sont récapitulées au paragraphe 4 du document. Elles visent en outre à apporter un amendement à la convention du travail maritime, 2006.

83. Un représentant du gouvernement des Etats-Unis, qui préside le groupe de travail mixte, rappelle l'importance de ces questions pour les gens de mer. Aussi bien la sécurité financière en cas d'abandon de gens de mer que la sécurité financière en cas de décès et de lésions corporelles feront l'objet des amendements futurs de la convention du travail maritime. Ces recommandations ont été approuvées par le Comité juridique de l'OMI à sa 96<sup>e</sup> session (octobre 2009). L'intervenant insiste sur la nécessité de réunir en temps voulu la Commission tripartite spéciale de la convention du travail maritime pour s'assurer que la protection supplémentaire proposée améliore effectivement le sort des gens de mer.

84. Le vice-président travailleur note avec satisfaction la conclusion formulée par cet organe déjà ancien. Les travailleurs reconnaissent que la convention du travail maritime est le moyen approprié d'imposer des solutions aux deux problèmes que constituent, d'une part, l'abandon de gens de mer et, d'autre part, les lésions corporelles et le décès. Cela prendra du temps avant que ces dispositions n'entrent en vigueur. En attendant, le Directeur général devra prendre contact avec le Secrétaire général de l'OMI en vue de demander instamment aux Etats du pavillon d'appliquer les présentes directives. Les travailleurs demandent au Bureau d'étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes capables d'assurer le même type de protection aux pêcheurs. Les travailleurs approuvent donc les

<sup>10</sup> Document GB.306/STM/5/2.

décisions proposées et expriment l'espoir que la Commission tripartite spéciale les examinera dans les plus brefs délais.

**85.** Le vice-président employeur approuve le point soumis pour décision et note que les pêcheurs ne sont pas couverts par les recommandations formulées par le groupe de travail mixte.

**86.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni approuve le paragraphe de la décision ainsi que l'amendement de la convention du travail maritime.

**87. *La commission recommande que le Conseil d'administration:***

*a) prenne note du rapport de la neuvième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer, et de ses annexes I et II; et*

*b) autorise le Bureau à présenter, en temps voulu, des propositions appropriées à la Commission tripartite spéciale qu'il est prévu d'instituer en vertu de l'article XIII de la convention du travail maritime, 2006, pour que celle-ci examine les amendements qu'il convient d'apporter à ladite convention.*

## **6. Activités sectorielles 2010-11**

### **6.1. Propositions d'activités au titre du Programme des activités sectorielles: Réunion d'experts chargés d'examiner un projet de recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture**

(23 novembre - 1<sup>er</sup> décembre 2009)

**88.** M. Dragnich présente le document dont la commission est saisie<sup>11</sup> et rappelle que, dans une décision précédente, le Conseil d'administration a demandé à la réunion d'experts d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture. La préparation du projet de recueil s'est révélée être une tâche complexe demandant beaucoup de temps et il est devenu évident pour le Bureau que des consultations complémentaires étaient souhaitables avant que le texte ne soit soumis pour adoption. Le Bureau a donc proposé de modifier l'objet de la réunion afin que les experts examinent le projet de texte actuel et donnent des orientations pour sa mise au point définitive avant son adoption.

**89.** Le vice-président travailleur reconnaît les difficultés que comporte un tel travail et note que certaines questions doivent encore être examinées par les experts. Il faudra organiser une deuxième réunion et le suivi sera extrêmement important. Les travailleurs jugent préoccupant toutefois qu'il soit prévu de réunir un plus petit nombre de participants et ils espèrent que cette diminution sera légère car il est nécessaire que les partenaires sociaux et les gouvernements soient représentés en nombre suffisant pour examiner une question d'une telle importance. L'orateur note que cette deuxième réunion sera plus courte. Les travailleurs appuient le point appelant une décision.

<sup>11</sup> Document GB.306/STM/6/1.

90. Le vice-président employeur déclare que, dans l'esprit du tripartisme, les employeurs souscrivent pleinement à tous les points soulevés par les travailleurs.
91. La représentante du gouvernement du Canada note qu'elle n'a reçu les documents que très peu de temps avant l'ouverture de la séance, et elle aurait préféré que des consultations sur ce point soient tenues plus tôt. Elle demande si le projet de recueil a été envoyé aux participants et comment une deuxième réunion pourrait être organisée sans entraîner de coûts supplémentaires.
92. M. Dragnich répond que le projet de recueil a été envoyé aux participants. S'agissant du financement, le Bureau s'efforcera de couvrir la participation d'un plus grand nombre de personnes, mais aucune ressource supplémentaire ne sera demandée. On utilisera des ressources affectées au secteur IV.
93. La représentante du gouvernement de l'Autriche demande s'il ne serait pas possible d'envisager des consultations écrites.
94. M. Dragnich répond qu'un réseau étendu d'experts a contribué à la préparation du projet de recueil, dont le texte actuel est le résultat de discussions et de consultations approfondies. Il ajoute que les participants à la récente réunion chargée d'adopter une liste révisée des maladies professionnelles reconnaîtront que les experts peuvent être en désaccord sur certains points et que, dans un tel cas, il faut procéder à un complément de consultations. Le Bureau n'attendra pas quatre ans pour parvenir à un accord comme ce fut le cas pour la liste des maladies professionnelles et organisera la deuxième réunion en 2010.
95. M. Zellhoefer demande si l'OMS et la FAO participent au processus.
96. M. Dragnich précise que des liens officiels ont été fermement établis entre les deux organisations. Le directeur exécutif du Secteur de la protection sociale, M. Assane Diop, est le point de contact officiel pour la collaboration avec l'OMS. Le bureau de l'OIT à Rome apporte au siège une aide particulièrement active dans sa collaboration avec la FAO.
97. *La commission recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'approuver la révision de l'objet de la réunion d'experts qui se tiendra en 2009; et*
  - b) *d'approuver la convocation d'une réunion d'experts chargés d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture qui se tiendra au plus tard dans la seconde moitié de 2010.*

## 7. Autres questions

### 7.1. Rapport du Colloque de l'OIT sur les réponses des employeurs face au défi démographique (Genève, 28-29 avril 2009)

98. M. Dragnich présente le document dont la commission est saisie<sup>12</sup>. Vingt-quatre représentants des employeurs ont participé au Colloque de l'OIT sur les réponses des

<sup>12</sup> Document GB.306/STM/7/1.

employeurs face au défi démographique organisé par le Bureau des activités pour les employeurs. Les participants sont unanimes à penser qu'il est important que des mesures soient prises pour faire face à l'évolution démographique avant que ce qui n'est actuellement qu'un défi ne se transforme en crise.

**99.** Le vice-président employeur a participé à ce colloque qu'il a trouvé extrêmement utile. Celui-ci avait été programmé avant les discussions qui devaient avoir lieu sur ce sujet lors de la 98<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail afin de préparer les employeurs à la discussion de la question originellement inscrite à l'ordre du jour. Etant donné que cette question n'a pas été examinée par la Conférence, il importe que l'OIT continue à y réfléchir. Il s'agit là d'une question importante, transversale et d'intérêt mondial.

**100.** Le vice-président travailleur remercie le Bureau de son rapport.

**101.** La commission prend note du rapport.

Genève, le 12 novembre 2009.

*Points appelant une décision:* paragraphe 47;  
paragraphe 52;  
paragraphe 61;  
paragraphe 65;  
paragraphe 72;  
paragraphe 81;  
paragraphe 87;  
paragraphe 97.